

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets 2019

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF

Le budget 2019 a tenu compte du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal en séance du 20 décembre 2018. Il a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget 2019 à savoir :

- le maintien de la qualité du service rendu aux usagers tout en contenant les dépenses de fonctionnement et en gardant une politique d'investissement ambitieuse
- la stabilité des taux de la fiscalité communale pour 2019
- les dépenses de fonctionnement contenues et notamment les charges à caractère général
- une reconduction des subventions directes et indirectes aux associations
- la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse

Pour 2019, le budget primitif s'élève à **18 208 015 €**:

- **9 905 546 €** en fonctionnement
- **8 302 469 €** en investissement

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et recettes. Chaque section – de fonctionnement et d'investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : d'antériorité, d'annualité, d'unité, de spécialité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne « dépenses » et d'une colonne « recettes ». A l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Structure du budget principal

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	9 905 546,00	9 405 546,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2017		0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 500 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 905 546,00	9 905 546,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	5 453 104,00	4 994 293,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2018	2 849 365,59	1 463 246,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 844 930,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 302 469,00	8 302 469,00
TOTAL DU BUDGET (3)		18 208 015,00	18 208 015,00

Section de fonctionnement : le tableau infra permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, présenté par chapitres.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	2 941 800	Produits des services du domaine	620 500
Frais de personnel	4 635 000	PRODUITS FISCAUX	6 287 146
		■ Impôts locaux (T.H., T.F.B, T.FN.B)	4 287 000
		■ Reversement T.P.	1 842 146
		■ Droits de Place	18 000
		■ Droits de Mutation	100 000
Autres charges de gestion courante	876 060	Dotations, subventions et participations	1 535 500
■ service incendie	148 240	■ D.G.F.- DSR - DNP	1 064 000
■ SIVA	297 920	■ Allocations compensatrices	240 253
■ CCAS	80 000	Revenus des Immeubles	140 000
■ Subv. Associations	150 000		
■ Camping - subvetnion	80 000		
Atténuation de Produits	15 000	Indemnités de salariés malades	50 000
Remboursement intérêts emprunts + ICNE	94 200	Produits de participations	400
Charges exceptionnelles	15 000	Produits exceptionnels	22 000
Provisions pour risques	100 000		
<i>CHAPITRE 042</i>	<i>680 000</i>	<i>CHAPITRE 042</i>	<i>750 000</i>
<i>Amortissements 2019</i>	<i>680 000</i>	<i>Amortissement subventions</i>	<i>50 000</i>
		<i>Travaux en Régie</i>	<i>700 000</i>
Sous total	9 357 060	Excédent de fonctionnement 2018 (chapitre 002)	500 000
Virement à la section d'investissement	548 486		
Total	9 905 546	Total	9 905 546

Les principaux postes clefs de la section de fonctionnement :

- **Charges de personnel** : C'est le premier poste de dépenses. On note une stabilité de la masse salariale. Les crédits inscrits seront à la même hauteur que ceux affectés en 2018, soit 4 635 000 €
- **Maîtrise des charges à caractère général** malgré des dépenses nouvelles
- **Légère diminution des dotations de l'Etat**. Parmi ces dotations il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

La loi de finances 2019 prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale consacrée à la dotation globale de fonctionnement. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et des richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles. Dans ce contexte, au budget 2019, la DGF attendue est de **1 064 000 €**. Par prudence, l'assemblée délibérante a appliqué une légère baisse, sachant que ces dotations seront réellement connues en mars et notifiées en mai.

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition.** Les impôts locaux sont le principal poste de recette de fonctionnement (+ **63 %** du total des recettes). Sans augmentation des taux, les recettes de la fiscalité locale reposent exclusivement sur la variation des bases calculées sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, voire sur l'évolution des bases physiques. Pour 2019, la progression de cet indice (de novembre 2017 à novembre 2018) fixe le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 2,17% contre 1,24% en 2018. S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, les mesures de dégrèvement pour 80% des contribuables (en trois temps d'ici 2020) n'ont pas d'impact sur les recettes communales (l'Etat prend en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements appliqués en 2017).
- **Excédent de fonctionnement :** sur un excédent total de 1 644 488 € dégagé en 2018, **500 000 €** ont été inscrits en recette ; l'autre partie de l'excédent, soit **1 144 488 €** étant affectée en recette d'investissement.

Section d'investissement : la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 8 302 469 €

<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Deficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement 2018	1 844 930
		Subventions d'équipements	2 849 365
Dotations, fonds divers et réserves	20 800		
Dépenses d'équipements 2019 <i>(cpté 20-204-21-23)</i>	7 189 669	FCTVA + TAXE AMENAGEMENT	320 000
		Affectation résultat 2018	1 144 488
Remboursement emprunt	242 000	Emprunt	300 000
		Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)	548 486
		CHAPITRE 024	515 200
CHAPITRE 040	750 000	CHAPITRE 040	680 000
<i>Amortissement subventions</i>	<i>50 000</i>	<i>Amortissements 2019</i>	<i>680 000</i>
<i>Travaux en régie</i>	<i>700 000</i>		
Opérations Patrimoniales	100 000	Opérations Patrimoniales	100 000
Sous total investissement	8 302 469	Sous total investissement	8 302 469

Le montant total de la section d'investissement est nettement supérieur à celui inscrit au BP 2018 / + 27,98 %.

Cela s'explique par un vaste programme d'investissement débuté en 2017 (études, diagnostics, recherche de financements...). Les travaux ont commencé en 2018 et devraient s'achever en 2019 : réhabilitation de la bibliothèque, programmes voirie 2018 et 2019, création d'un giratoire au niveau du pont de la Loue, construction d'une école élémentaire sur le site Jules-Ferry, réhabilitation de la place de la nation, construction d'un boulodrome...

Cette section est largement autofinancée par les reports 2018 (affectation du résultat de fonctionnement 2018 / 1 144 488 € + excédent d'investissement 2018 / 1 844 930 €), le FCTVA, les amortissements et la taxe d'aménagement. Un emprunt de 300 000 € est cependant nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Nature des principaux travaux prévus en 2019 :

la construction d'une nouvelle école élémentaire	1 450 000,00 € T.T.C <i>Pour un coût total de 1 706 400 € T.T.C</i>
le programme voirie 2018	500 000,00 € T.T.C
la vidéo protection / Extension	72 000,00 € T.T.C
les acquisitions de terrains et d'immeubles :	217 800,00 € T.T.C
la création d'un giratoire au pont de La Loue	330 000,00 € T.T.C
la réhabilitation de la bibliothèque	720 000,00 € T.T.C
Construction d'un boulodrome	500 000,00 € T.T.C <i>Pour un coût total estimé à 1 010 929 € T.T.C</i>
Réhabilitation de la place de la nation	1 000 000,00 € T.T.C <i>Pour un coût total estimé à 3 408 000 € T.T.C</i>

Etat de la dette :

La commune est très peu endettée, un peu plus de 1 an pour rembourser la totalité de ses emprunts. Le conseil municipal a inscrit un emprunt de 300 000 € pour financer les investissements de la commune.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 2 633 892 €.

Pour information, tous les emprunts en cours sont à taux fixe.

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2019

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en section d'investissement à 1 662 578 € et en section de fonctionnement à 512 000 € soit un budget total de 2 174 578 €

☞ En section de fonctionnement, les principaux postes sont :

- **en recettes** :
 - Redevance Assainissement : 425 000 €
 - Prime pour épuration : 15 000 €
 - Amortissement des subventions : 60 000 €

- **en dépenses** :
 - Charges à caractère général : 125 000 €
 - Personnel : 110 000 €
 - Intérêts des emprunts : 16 500 €
 - Autres charges de gestion courante : 500 €
 - Charges exceptionnelles : 40 000 €
(contrat d'affermage)
 - Dotation aux amortissements : 220 000 €

☞ En section d'investissement :

- **en recettes** :
 - Affectation du résultat 2018 : 302 785 €
 - Excédent d'investissement 2018 : 1 075 228 €
 - Reversement de TVA sur travaux (SAUR) : 20 000 €
(Opérations réelles – reversement TVA sur travaux réalisés)
 - Amortissements : 220 000 €
(Chapitre 040)
 - Opérations d'ordre : 20 100 €
(Chapitre 041 – Ecriture de TVA)

○ **en dépenses** :

- Travaux d'investissement :	1 352 478
- Remboursement d'emprunt en capital :	120 000 €
- Amortissements des subventions :	60 000 €
- Opérations d'ordre :	20 100 €
- Installations et outillage :	10 000 €
- Frais d'études :	100 000 €

Les travaux les plus importants prévus pour 2019 portent sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement :

- **Avenue du Général De Gaulle** : 96 000 € TTC

- **Rue de l'Alouette, rue Eugène Leroy et rue Turgot** : 169 200 € TTC

Les travaux sont en cours de chiffrage ; les montants indiqués sont donc susceptibles d'évoluer.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2019

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M14 – V.E.F.A (Vente en l'état futur d'achèvement)

Les travaux étant terminés, ce budget intègrera le résultat déficitaire 2018, à savoir **1 206 847 €**

Il reste cependant à régulariser la facturation du raccordement au réseau public d'assainissement dont le montant est estimé à 16 250 € et des travaux pour lesquels la commune a déjà perçu un dédommagement du cabinet d'assurance.

Le budget 2019 pourrait se présenter comme suit :

Déficit reporté (chapitre 001) :	1 206 847 €
Dépenses prévisionnelles 2019 :	50 000 €
<i>Participation Assainissement Collectif + travaux</i>	

Deux ventes d'appartement ont eu lieu et les sommes devraient prochainement être versées, soit 143 457,38 € (appartement n°8) + 156512,02 € (appartement n°14) + 11 500 € (garage) + 5 000 € (place de stationnement).

Total budget prévisionnel VEFA 2018 : 1 256 847 €

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2019

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M14 – LOTISSEMENT LE BOCAGE 2

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 129 073,26 €, correspondant aux parcelles invendues (*résultat reporté 2018*).

La section de fonctionnement intègre la vente future des terrains du lotissement, soit un montant de 129 073,26 €.

Le déficit 2019 pourrait diminuer en fonction de l'avancée du projet d'un bailleur social. Trois lots seraient vendus à la société DOM'AULIM pour un montant de 47 500 € H.T dans le cadre d'un projet de construction de logements.

Déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : 129 073,26 €

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2019

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M4 – CAMPING MUNICIPAL

Les principales ressources proviennent de la location des emplacements du camping et des chalets (77 971 €).

Il est précisé que ce budget est assujéti à TVA et que son équilibre est assuré par des subventions d'équilibre versées par le budget principal. Elles sont estimées à :

- **60 000 €** en section de fonctionnement
- **9 000 €** en section d'investissement

Le budget 2018 du camping s'est autofinancé.

Au vu des éléments connus faisant référence aux années antérieures, le deuxième budget annexe du camping pourrait se présenter comme suit :

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 151 300 €.

Les recettes principales sont :

- Produits des services du domaine : 77 971 €
Locations des emplacements et des chalets
- Subventions d'exploitation : 73 000 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal et subvention emplois avenir
- Excédent de fonctionnement 2018 : 329 €
(chapitre 002)

Les dépenses principales sont :

- Charges à caractère général : 80 700 €
Electricité, eau, entretien du camping par une entreprise...
- Charges de personnel : 70 000 €
- Autres charges de gestion courante : 100 €
- Charges exceptionnelles : 100 €
- Dotations aux amortissements 2019 : 400 €

☞ **La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 12 000 €.**

Les principales recettes :

- Subventions d'investissement : 11 600 €
participation versée par le budget principal
- Dotations, fonds divers et réserves : 400 €
dotations aux amortissements

Les principales dépenses :

- Immobilisations corporelles : 11 033 €
- Charges de personnel : 70 000 €
- Déficit d'investissement reporté : 967 €